

Niveau méso : partenariat entre l'entreprise et le service PPT

Définition d'un cadre (3)

- Promotion de la visite de pré-reprise
- Désignation d'un coordinateur « retour au travail » interne à l'entreprise (dans moyennes et grandes entreprises)
- Désignation au sein du SEPPT d'un coordinateur « retour au travail » et formation appropriée de celui-ci
- Campagne de communication vis-à-vis des entreprises affiliées

Niveau macro – pistes futures de prévention de la sortie de l'emploi

- ▶ Comment résoudre le défi n°1 ?
Exigences de productivité vs reprise précoce / angoisse du travailleur : « *vais-je y arriver ?* »
- ▶ Futur proche : autorisation pour le travailleur volontaire, d'une **reprise du travail à l'essai**, au poste de travail habituel, **sans exigences de productivité et avec maintien des indemnités Inami**, sous supervision du médecin du travail

(modèle : le retour thérapeutique au travail canadien – RTT)

Niveau macro – nos recommandations au SPF Emploi

- ▶ Mettre le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle à l'agenda des entreprises et des SEPP/SIPP
 - Implication 1 : **faire connaître les outils existants** : liste des travailleurs absents depuis ≥ 4 sem, pré-reprise, examen de reprise, reprise à temps partiel....
 - Campagnes de sensibilisation pour employeurs, secrétariats sociaux, organisations syndicales, SEPP, SIPP, médecins-conseils en ASSI, médecins traitants

Mettre la réinsertion professionnelle à l'agenda des entreprises et des SEPP/SIPP

- Implication 2 : **faire appliquer les outils existants**
 - Simplifier, faciliter la procédure d'accès à la visite de pré-reprise !
 - Ouvrir la procédure de pré-reprise au médecin-conseil et au médecin traitant du travailleur
 - Réguler le coût de la visite de pré-reprise : à intégrer dans la cotisation de base payée par l'entreprise !
 - Valoriser ces activités de réintégration professionnelle dans le cadre du système d'assurance qualité des SEPP

Mettre la réinsertion professionnelle à l'agenda des entreprises et des SEPP/SIPP

- Implication 3 : **développer une politique structurée en matière de retour au travail**
 - Cadre organisationnel dans l'entreprise (voir supra)
 - Guidelines générales à adopter dans le cadre de la négociation avec les partenaires sociaux
 - Développement éventuel d'un système de « disability management »

Niveau macro : nos recommandations au SPF Emploi

- ▶ Etablir une collaboration interministérielle autour de la notion de « **trajets individuels de réinsertion** »
 - Implication 1 : développer des synergies entre le plan « Back to work » du secteur indemnités de l'INAMI et les projets et initiatives du SPF Emploi
 - Implication 2 : Clarifier les procédures selon la situation du travailleur : job coaching, remise à niveau dans le métier antérieur, apprentissage d'un nouveau métier
 - Implication 3 : Assurer la sécurité juridique et financière de celui qui s'engage dans un trajet de réinsertion

Niveau macro : nos recommandations au SPF Emploi

- ▶ Donner les impulsions politiques pour résoudre les nœuds du système
 - Implication 1
 - (.....)

 - Implication 6 : insertion dans le système d'incitants aux entreprises qui font des efforts citoyens pour réintégrer leur travailleurs

Conclusion

- ▶ Les besoins sociétaux sont grands ! Le chantier est complexe !
- ▶ Utilisons les outils et compétences disponibles ! Faisons-les connaître ! Le médecin du travail peut jouer un rôle important dans le retour au travail et le maintien en emploi
- ▶ Cependant des progrès réels impliquent
 - une réelle collaboration entre médecins généralistes, médecins du travail et médecins-conseils
 - Une meilleure information des assurés sociaux et des acteurs médicaux (et non-médicaux)
 - Un cadre réglementaire harmonisé et clair

**Merci pour votre attention
Dank u voor uw aandacht**



Ph.mairiaux@ulg.ac.be

Documents de référence

- ▶ Document conjoint SSST-ASMA (octobre 2010) téléchargeable via www.ssstr.be
- ▶ Rapport « Retour au travail après une absence de longue durée » Mairiaux, Kefer, Donceel (mars 2011) ; accès via www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=37078